

## SÉPARATION DES BANQUES D’AFFAIRE ET DE DÉTAIL ET CRÉATION D’UN PÔLE PUBLIC BANCAIRE

### 1) Actuellement, comment ça fonctionne ?

Depuis la crise financière de 2007, dite des « *subprimes* », l’État a été contraint de venir en aide aux grandes banques de notre pays.

Pourquoi ? Cette contrainte est liée au fait que les quelques **grandes banques françaises sont trop importantes pour faire faillite** (*too big to fail*). En effet, leur faillite conduirait le système bancaire et financier à **l'effondrement de notre système bancaire, à la déstabilisation profonde de l'économie et à la perte de gros montants de l'épargne privée**. Ceci provient notamment de l'absence de séparation entre les banques de détail (ou banques commerciales) et les banques d'affaire (ou banques de marché). Ce problème menace toujours l'économie mondiale, comme le montre la situation critique de la *DeutscheBank*.

**Banque d'affaire** : intermédiaire financier pour les entreprises, qui n'a pas de rôle d'investissement mais d'actions sur les marchés financiers.

**Banque de détail** : qui exerce une activité de crédit et de placement des personnes privées, artisans et commerçants, collectivités locales et associations.

Or, parmi les 6 grands groupes bancaires qui contrôlent 90 % des dépôts, au moins 5 peuvent spéculer avec. Les dépôts des personnes sont alors utilisés pour les abus de la finance ! Pourtant, auparavant, ce n'était pas nécessairement le cas. Par exemple, avant la création de BNP-Paribas, Paribas ne pouvait spéculer avec les dépôts de la BNP comme garantie.

La séparation bancaire était un engagement de François Hollande et une loi bancaire a bien été votée. Mais c'est une farce que même Frédéric Oudéa, alors PDG de la Société Générale reconnaît : selon lui, seul 1 % des activités des grands groupes bancaires est concerné.

Quant au pôle bancaire, il y a bien eu création d'une **banque publique d'investissement**. Cette BPI regroupe des institutions déjà existantes sous Nicolas Sarkozy. Mais elle n'a de banque que le nom puisqu'elle n'a pas de licence bancaire. Elle ne peut pas emprunter auprès de la Banque centrale européenne pour créer de la monnaie par le secteur public. En outre, son budget est près de 10 fois plus faible que son homologue allemand *KfW* (environ 40 milliards contre 400 milliards d'euros), soit à peine 2 % du total des crédits et à peine 5 % du financement des entreprises. Enfin, elle n'offre pas de services aux particuliers et aux collectivités locales. C'est pourquoi la BPI ne peut avoir qu'un rôle insignifiant.

### 2) Qu'est-ce que ça changera dans nos vies quotidiennes ?

**Libérer notre épargne de la spéculation financière**

La séparation stricte des banques de détails et des banques d'affaires permettra de définanciariser une partie de l'activité bancaire et de mettre fin à la mainmise de quelques banques sur le financement de nos activités économiques. En particulier, cela mettra fin à la vraie prise d'otage de ces institutions sur notre épargne.

### Alléger les charges bancaires plus faibles pour les TPE et PME

En accédant au financement du Pôle public bancaire, les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) pourront être allégées du poids des charges bancaires imposé par les grands groupes financiers actuels, en empruntant à des taux très faibles auprès du Pôle public bancaire et en bénéficiant d'un escompte à 0 %.

Par exemple, une PME de 100 salarié·e·s qui investirait 6 millions d'euros économisera plus de 300 euros par mois et par salarié·e. Cela permettrait de financer l'augmentation du SMIC à 1326 euros net.

### Financer la transition énergétique

La mise en place d'un pôle public bancaire permettra de financer les dépenses nécessaires à la transition écologique des bâtiments et des transports, au développement de l'économie de la mer par exemple ainsi que les autres projets d'ampleur. En particulier, son activité de crédit permettra de financer les activités des collectivités territoriales.

### Investir démocratiquement dans les besoins écologiques et sociaux

Les projets d'investissement seront dorénavant sélectionnés en fonction de critères écologiques et sociaux, et non plus selon le seul aiguillon de la politique de l'offre et du productivisme.

Ainsi, le Pôle public bancaire devra être une institution démocratisée par une **implication des citoyen·ne·s**. En particulier, il s'agira de garantir des évaluations contradictoires et plurielles des projets pour assurer un financement guidé par l'intérêt général. L'entrée des citoyen·ne·s dans son conseil d'administration, aux côtés de représentant·e·s de la Nation et de représentant·e·s des usager·e·s (entreprises et indépendants, collectivités locales, mais aussi, associations de consommateurs et de défense de l'environnement).

### 3) Comment faire ?

La séparation des banques de détails et des banques d'affaires sera mise en place **par la loi**. De même, la création d'un pôle public bancaire sera entérinée par la voie législative. Afin de lui garantir une taille significative, plusieurs directions :

- Annuler le décret de mars 2011 permettrait de récupérer le tiers de l'épargne réglementée (livret A) gérée par les banques commerciales sans vérification de leur utilisation, soit plus de 100 milliards d'euros.
- Mettre l'assurance-vie à contribution : l'encours des contrats d'assurance étant de 1400 milliards d'euros pour un chiffre d'affaire du secteur des assurances de 180 milliards d'euros (seul 7% pour financer les sociétés résidentes, moins de 2% pour le PME).
- Lui adosser d'autres structures publiques ou semi-publiques comme l'Agence Française de Développement, la Banque Postale ou la Coface.
- Socialiser les grandes banques généralistes pour mener une politique du crédit sur critères sociaux et écologiques.